

ELECTIONS MUNICIPALES (01-12-1844)



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

1 6 0 0 0 0 0 0 0 0

Document (s) illisible (s)

lors du

Microfilmage.

Corporation de Montréal.
Élection des Conseillers et des Collecteurs pour
la Cité.

AVIS public est par le présent donné qu'en
conformité aux dispositions de l'ordon-
nance de Victoria chap 36, Préfectoriel d'un con-
seiller et d'un collecteur pour chacun des six quar-
tiers de cette cité aura lieu **LUNDI le SECOND**
jour de Décembre prochain, et qu'en conformité
à la 17^{me} section de la dite Ordonnance, le Poll
dans chaque Quartier sera ouvert à **NEUF** heures
du matin et fermé à **QUATRE** heures de
l'après-midi, le dit **LUNDI**, Samedi jour de
Décembre prochain.

Les noms des Conseillers devant qui les Élec-
tions seront tenues, ainsi que les places de poll
dans chaque Quartier seront publiés ci-après.

Les limites des différents quartiers sont repor-
tées dans la 4^{me} section de l'ordonnance sus-
mentionnée (la de Vict. chap. 36.)

La qualification d'un Conseiller ainsi que celle
d'un collecteur, le manière de procéder aux élec-
tions; comment chaque élection doit être déci-
dée dans le cas où il y aurait égal nombre de
votes pour deux candidats ou plus; et l'insti-
tution de Quartier dans lequel tout électeur a droit
de voter, sont établies par les 10^{ms}, 11^{ms}, 17^{ms} et
18^{ms} sections de la même ordonnance la Vict.
chap. 36; et ceux qui se proposent de voter sont
spécialement priés d'avoir regard à ces diffé-
rentes matières afin de faciliter les procédés
des polls.

En conformité aux provisions de l'Acte Provin-
cial 7^{me}, Vict. Ch. 44, passé à la dernière session
de la Législature, à l'effet d'autoriser le Mayor
Reberon et les citoyens de Montréal à acheter
des terres et procéder à la propriété maintenant
possédée sous le nom "d'Académie de Saint
Jean" avis public est par le présent donné, que
tandis que les dits Acquisitions sont sous ques-
tion à être décidées par le Conseil de Ville au
suite après la dite élection annuelle qui aura lieu,
supra mentionnée, le dit second jour de Décembre
prochain.

Par Ordre,
J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville,
Montréal, 18 Nov. 1844.

5 October 1844

Letter from Young
John, accompanying
a Memorial.

Montreal 5th Feb 1874

My dear Sir

I beg to enclose you
a Memorial of the City Council
praying for their assistance in
preserving the peace during the
approaching Election. When I
last had the pleasure of seeing
you I had seen three members
of the Police Committee & con-
-versed with them on the subject
but I am desirous of desiring
of soliciting the action of the
Council as a body, on a subject
of such immense importance to
the City. It cannot be consid-
-ered unnecessary to take every
possible precaution to prevent
disturbance & to be ready for

Every emergency that may
arise & I am naturally desirous
of your personal cooperation
& that of the Council in a matter
which concerns not merely us
but every one of the citizens. I
will esteem it a favor if you
will communicate the Memorial
to the Council, at an early period
& let me know the result of their
deliberations. and I am

Very Dear Sir
Respectfully
Your most Obedt
John Howard

Joseph Bonnet Esq
Mayor

To the Mayor, Aldermen & Councillors of the City of Montreal

The Memorial of John Young of the said City of Montreal Sheweth

That your Memorialist having been appointed Returning Officer for the City for the ensuing Election begs respectfully and earnestly to solicit the Co-operation of the City Authorities in the preservation of the Peace of the City during that period.

It is unnecessary to do more than allude to the Events which have occurred in the City on former Elections, to demonstrate the absolute necessity existing for such an organization as may prevent those disturbances of the Peace, which, while they hinder voters from exercising their rights, are likely to be followed by serious consequences, and also loss of life. Proper & timely precautions may do much to preserve order, and render it unnecessary to have recourse to any other than
- precautionary

Precautionary measures,
and your Memorialist is
anxious that nothing should
be left undone on his part
for the attainment of this
desirable end, and the ful-
fillment of his sworn duty
as Returning Officer. It
appears to your Memorialist
that while means should be adopted
to secure free access to the
Polls of the different wards
by proper arrangement of the
different polling booths, there
should be some arrangement
which should afford voters
of each party an opportunity
of approaching each Poll
without being jostled & injured
and obliged to force their way
through an opposing party,
and that there should be at
each ward or within such a
distance to afford easy op-
portunity of calling them into
operation such a body of police
or special Constables, headed by
disinterested & respectable
persons, as might check in
the beginning, when there is
Comparatively little excitement
- any

any disposition of any party
to disturb the peace or
interfere with voters, in their
exercise of their rights. It
is quite plain that the ordinary
City Police dispersed in six
different wards are totally
incompetent to perform the
duty with any thing like ef-
ficiency, and your Memorialist
believes that but little reliance
can be placed upon the special
Constables sworn in at a
moments notice, without any
organization, without leaders,
and almost without responsibility
from the fact that they may
be unknown to the Returning
Officers or his Deputy, and
are generally disposed to escape
from their duty the first opportunity
that offers. To aid the ordinary
Police in their duty your Me-
morialist is disposed to believe
that if a large body of citizens,
mechanics & others were obtained
& enrolled some little time previous
to the days of polling, and placed
at or near each ward under the
Superintendent of Police, or some
Magistrates of standing & respect-
ability, or of the Police Committee,
—with

with instructions to co-operate
with the Returning officer & his
Deputies in arresting as far
as possible & without fear or
favour, all violators of the
Peace, there would be every
probability that order might
be preserved, while on the
contrary, without some such
preparation, a few disorderly
persons may set the ordinary
police authorities at defiance
and from the fact of finding
no one to oppose them may
grow bolder & proceed to the
direst extremities

Your Memorialist
is convinced that the City
authorities are as desirous
as himself of securing at
once the peace of the city during
a period when much excitement
may be expected to prevail
among all classes of Citizens
in the freest possible exercise
of their political rights without
distinction of origin, Creed or
party, and that your Honors are
as unwilling, as is your Mem-
orialist to believe that during
the period of the Election, the
Civil

Civil authorities, are to maintain quiet & surrender to excited partisans, the peace & welfare of the city, without an effort to uphold the supremacy of the Law in its ordinary & recognized form.

Your Memorialist therefore appeals for your assistance, and that of the Police under your control in taking precautionary measures for the preservation of the public peace & that Mayor & Police Committee, or such Committee as you may be pleased to appoint, be directed to co-operate with Your Memorialist in devising & carrying out such means as may be thought most advisable for the attainment of this end, & to secure the organization, and if necessary the payment during the days of nomination & polling of a body of special constables as may aid the City Police in restraining disorder, should
-Circumstances

Circumstances unfortunately
call for their interference

John Young

Memorial

John Young to

the
Mayor, aldermen

and
Councilors

not to be signed

5 October 1844

Elections municipales.—On verra par une annonce qui nous a été adressée et que nous reproduisons plus bas, que les électeurs de la section Ste. Marie, s'assemblent ce soir, pour la nomination d'un candidat pour les prochaines élections des conseillers de ville. Il est à espérer que dans les autres quartiers on n'attendra pas à la dernière heure pour faire un choix convenable. Déjà les journaux toriens se sont expliqués d'une manière non équivoque sur ce sujet. Déjà, ils ont désigné ceux des membres qui ne devaient pas être réélus, et pourquoi. Parce qu'ils ne partageront pas leurs opinions en politique ! Depuis que la Corporation de Montréal existe, c'est, nous pensons, la première fois qu'on a recours à de semblables moyens dans les élections municipales. Et ce sont nos adversaires qui y ont recours. C'est pousser l'esprit de parti un peu trop loin.

Nous invitons nos concitoyens à se réunir aussitôt que possible dans leurs sections respectives pour s'entendre sur le choix qu'ils doivent faire de personnes qualifiées sous tous les rapports pour veiller à leurs intérêts dans les délibérations de notre municipalité. Nous espérons aussi que le jour de l'élection, ils se porteront au poil pour soutenir par leur présence et par leur vote la personne dont ils auront fait choix à l'assemblée préliminaire.

Voici la liste des membres du Conseil de Ville dont les dévotions expirent au 1^{er} décembre prochain :

Joseph R. J.	Quartier Est.
Joseph Maron	Quartier Centre.
Peter H. W.	Quartier Ouest.
John Mathewson	Quartier de St. Jean.
Pierre Esau	Quartier St. Laurent.
François Perrin	Quartier Ste. Marie.

ELECTION MUNICIPALE.

Quartier Ste. Marie.

LES Electeurs du Quartier Ste Marie, sont priés d'assister à une ASSEMBLÉE qui aura lieu *DEMAIN SOIR (MARDI)*, à SEPT heures, chez M. Ls. VADEBONCEUR, grande rue du faubourg Quebec, afin de faire choix d'un candidat pour l'élection Municipale.—7 nov.

Quartier Ste. Marie.

Aune Assemblée nombreuse et très respectable des électeurs du Quartier Ste Marie, tenue chez M. T. Labelle, Lundi dernier au soir, le 4 du courant, afin de procéder à la nomination d'une personne qualifiée pour représenter ce quartier au Conseil de Ville, à la place de F. Perrin, Ecr., dont les fonctions expirent le 30 du présent mois, D. GORRIE, Ecr., fut proposé et unanimement accepté, et M. Gorrie consentit à sa mise en nomination. A une autre assemblée, tenue le 5 du courant, M. JOSEPH MACNIDER fut nommé comme Cotiseur pour l'année prochaine.
7 Nov.

Elections Municipales.—Nous avons dit dans notre dernière feuille que nos adversaires feraient intervenir la politique jusque dans la nomination des conseillers de ville, et nous ne nous sommes pas trompés. Ils ne gardent maintenant aucun déguisement sur ce point, et ils s'annoncent très ouvertement sur ce point. Le *bulletin* est lancé. Voilà donc notre cité divisée encore en deux camps. Les journaux anti-conservateurs nous annoncent une assemblée et des électeurs concurrents du quartier ouest, pour ce soir, "afin de faire choix d'une personne pour représenter ce quartier." Le *Herald* enjoint à tous les électeurs "constitutionnels" de ne pas se prononcer, ni de permettre leurs suffrages à qui que ce soit avant ce soir, car "un marchand des plus influents, dit-il, sera mis en avant." D'autres journaux ont déjà annoncé M. Wm. Lyman pour ce quartier. Le *Transcript* parle de M. Wm. Fenwick, pour la section du Centre, et de M. Glennon pour le quartier St. Laurent.

Il était à supposer qu'on se serait toujours abstenu de proposer le fédéralisme assez loin pour faire des élections municipales une question de principes politiques. Mais nos adversaires viennent de nous prouver qu'ils sont déterminés à tirer parti de tout. Le plan paraît bien aridifié. Ils veulent éloigner du conseil municipal tous les Canadiens et même tous ceux qui professent des principes tant soit peu libéraux ! Cette conduite est odieuse, indigne d'hommes qui se targuent du titre de sujets anglais et nous parlent sans cesse de leur *libéralité*.

Puisque la politique nous divise en deux camps même dans les affaires municipales, nous devons recommander à nos amis de se tenir sur leur garde ; de choisir leur candidat dans chaque quartier, et d'éviter surtout que la division s'introduise dans nos rangs. Les électeurs doivent être très circonspects sur le choix de leur candidat, soit en présentant un des anciens membres qui aurait servi avec habileté et dévouement leurs intérêts, soit en faisant choix d'un nouveau. Ils doivent surtout éviter de mettre deux candidats sur les rangs, comme cela est arrivé déjà, car ce serait assurer le triomphe de nos adversaires.

Nous espérons que des assemblées nombreuses auront lieu dans toutes les sections, et qu'on s'arrêtera définitivement sur le choix du candidat.

Élections municipales.— Les journaux de l'administration persistent dans leur odieux système de ne recommander que des candidats constitutionnels ou conservateurs pour les prochaines élections. Le *Herald* cependant a l'air de revenir sur ses pas, en nous disant samedi dernier, que toute question politique doit être banie de ces élections, mais que le choix doit tomber sur des hommes "good and true, qui feront honneur à la cité." Il s'emporte ensuite avec toute l'énergie qu'on lui connaît, contre l'introduction d'étrangers dans nos affaires d'élections. La bonne âme ! Il oubliait sans doute la venue de cette horde de mat-lots constitutionnels qui jouèrent un si grand rôle à tous les polls de notre cité durant l'enregistrement des suffrages ! Mais ce qu'il y a de plus inique dans les remarques du *Herald*, c'est qu'il nous accuse d'avoir, dans notre feuille de jeudi dernier, menacé le parti constitutionnel d'avoir recours aux travailleurs du canal, pour faire les élections prochaines. Nous n'avons jamais rien dit de semblable. Le *Herald* a bien voulu prêter ainsi le sens de nos remarques afin d'avoir l'occasion de donner cours à ces menaces et d'exciter par là la haine et la vengeance de son parti.

Nous ne dirons pas à nos lecteurs qu'ils ne doivent choisir que des réformistes pour administrer leurs affaires municipales, ce serait trop absurde. C'est à eux à exercer leur jugement sur cette importante affaire. Nous remarquons cependant beaucoup d'apathie chez nos amis. Le quartier Ste. Marie est le seul qui se soit assemblé jusqu'à présent. On nous dit que Henry Jackson, écuyer, a été prêt de se porter candidat, et que ce digne citoyen réunit toutes les chances de succès. On parle aussi de John E. Mills, écuyer, pour le quartier de la Reine, et de M. le Dr. Besubien pour la section St. Laurent. On ne pourrait assurément faire de meilleurs choix. Nous n'avons pu encore nous assurer de la disposition des anciens membres des autres quartiers. Nous ne voyons pas pourquoi ils ne seraient pas continués en office s'ils ont fidèlement rempli leur mandat comme nous n'en doutons pas, et si toutefois ils désirent accepter cette charge de nouveau.

Quartier Ste. Marie.

A une assemblée tenue vendredi dernier, chez M. Ls. VADRONCOUR, faubourg Ste. Marie, pour nommer un membre à la Corporation pour le Quartier Ste. Marie, il fut déclaré à une grande majorité que FRS. PERRIN, Ecuyer, l'ancien membre du dit Quartier serait réélu; en conséquence tous les citoyens sont priés de s'assembler, **LUNDI SOIR**, dans la maison de Mad. Veuve CATY, près de l'évêché, pour prendre des moyens certains pour assurer son retour à la prochaine élection.—14 nov.

Les élections municipales ont lieu, comme chaque fois, le 15 et 22 décembre prochains, et nous ne pouvons pas qu'il ne soit encore définitivement entendu, dans tous les quartiers, sur le choix des candidats. Nous avons déjà proposé que les "constitutions" ou les "non-constitutions" soient recourus à tous les moyens pour se faire entendre au conseil que des hommes de leur parti. Ils réussissent-ils? Évidemment, si les hommes modérés qui réclament justice égale ne font pas les démarches nécessaires pour faire triompher la bonne cause.

Le *Herald* de ce matin, en donnant la liste des membres dont les devoirs expireront à la fin de ce mois, c'est-à-dire MM. Mathewson, Beaulieu, Ferris, Roy, Dunn et l'hon. J. Masson, ajoute que de tous ces conseillers de ville, M. Mathewson est le seul qui soit digne d'être cité! M. Mathewson est le seul qui ait fait son devoir! C'est à M. Mathewson que nous devons nos parcs à bois, etc.

Quant à l'hon. M. Masson, ajoute encore le *Herald*, il a été et souvent et si longtemps absent que ses services ne sont d'aucune valeur! Et quant aux quatre autres, leurs noms ne valent pas le peine d'être mentionnés. Voilà à peu près l'opinion du *Herald*, touchant les membres en question. Cependant il persiste à tenir tout sentiment politique dans les élections municipales! Et pourtant le seul M. Mathewson a trouvé grâce devant son tribunal, parce que c'est un loyal, un constitutionnel! Les autres ne sont que des rebelles, des révolutionnaires et qui ne sont que des *Canadiens-français*.

Mais le *Herald* et ses confrères ne font pas de distinction de politique ou de race dans les élections municipales, bien loin de là! À-t-on bien réfléchi d'ailleurs à ce que deviendrait le crédit de la cité, si l'on réussit à établir l'esprit de parti dans sa corporation?

Voilà en peu de mots, les sentiments de nos administrateurs sur les prochaines élections. Ils ont déjà mentionné les noms de leurs candidats. Mais soit fatalité ou soit que le hasard s'en soit mêlé, par un seul Canadien, par un seul homme à principes libéraux n'a été élu de leur choix! Cependant ils nous présentent la modération, la conciliation, l'oubli du passé! Et les diverses sociétés secrètes qui ont figuré à la dernière élection parlementaire, s'assemblent tous les soirs et s'organisent avec ardeur, sans doute pour nous rendre la branche d'administration aux prochaines élections municipales!

L'expérience nous a prouvé sans cesse, que lorsqu'il s'agit de réclamer nos droits, et surtout dans les élections, nous devons nous tenir sur nos gardes. Il faut de notre part beaucoup d'activité et de sacrifices mêmes, pour dépasser pied à pied le parti qui nous est opposé. Les élections municipales ont lieu sous peu de jours, et nous ne sommes pas encore préparés sur le choix des candidats dans tous les quartiers. On s'est déjà assemblé dans un quartier ou deux seulement, et la plus grande division a régné parmi les électeurs. Deux ou trois candidats ont été choisis, chacun voulant avoir le sien, ou plutôt on voudrait un conseiller pour chaque rue, sans s'y apporter des améliorations.

Nous espérons pourtant qu'on finira par s'entendre, et que l'une des parties comprendra la nécessité de céder son préférence à l'autre, afin d'assurer l'élection d'un conseiller qui puisse dignement représenter leurs intérêts dans notre municipalité.

QUARTIER St. LAURENT.

LES Soussignés Electeurs du FAUBOURG
ST. LAURENT, invitent les électeurs de
ce quartier à se réunir DEMAIN SOIR, à SEPT
heures, dans la maison de Mme veuve HAMELIN,
N^o 100, grande rue St. Laurent, pour aviser au
moyen d'assurer le retour du Dr. BEAUBIEN à
la prochaine élection municipale qui doit avoir lieu
le premier Décembre prochain.

Montréal 18 Novembre 1844.

Joseph Vallée,	Alexis Laframboise,
Aug. Perrault,	John Kelly,
F. M. De Morochon,	Michael Kelly,
Jos. Homier,	And. Auclair,
J. B. Beaudry,	John Tweedy,
Joseph Roy,	M. Desnoyer,
J. B. Homier,	H. Sentenne,
Joseph Deschamps,	M. Remel.

QUARTIER EST.

UNE Assemblée Générale, des Elec.
teurs du Quartier sus-dit, aura lieu DE-
MAIN SOIR (MARDI), à HUIT heures, à
l'hôtel de M. SERAFINO GIRALDI, pour
affaires d'Élections Municipales.—18 nov.

Corporation de Montréal.
Élection des Conseillers et des Cotiseurs pour la Cité.

AVIS public est par le présent donné qu'en conformité aux dispositions de l'ordonnance 4 Victoria chap 36, l'élection d'un conseiller et d'un cotiseur pour chacun des six quartiers de cette cité aura lieu LUNDI le SECOND jour de Décembre prochain, et qu'en conformité à la 17 section de la dite Ordonnance, le Poll dans chaque Quartier sera ouvert à NEUF heures du matin et fermé à QUATRE heures de l'après-midi, le dit LUNDI, SIXIÈME jour de Décembre prochain.

Les noms des Conseillers devant qui les Elections se sont tenues, ainsi que les places de poll dans chaque Quartier sont publiés ci-après.

Les heures des différents quartiers sont exprimées dans la 4e section de l'ordonnance susmentionnée (la 4e Vict. chap 36).

La qualification d'un Conseiller ainsi que celle d'un votant, la manière de procéder aux élections; comment chaque élection doit être terminée dans le cas où il y aurait égal nombre de votes pour deux candidats ou plus; et l'estimation de Quartier dans lequel tout électeur a droit de voter, sont établies par les lrs. 11e, 17. et 18e sections de la même ordonnance 14 Vict. chap. 36. Les votes qui se proposent de voter sont également publiés d'après regard à ces différentes sections afin de faciliter les procédés aux polls.

En conformité aux provisions du Statut Provincial, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 33e, 34e, 35e, 36e, 37e, 38e, 39e, 40e, 41e, 42e, 43e, 44e, 45e, 46e, 47e, 48e, 49e, 50e, 51e, 52e, 53e, 54e, 55e, 56e, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e, 62e, 63e, 64e, 65e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 72e, 73e, 74e, 75e, 76e, 77e, 78e, 79e, 80e, 81e, 82e, 83e, 84e, 85e, 86e, 87e, 88e, 89e, 90e, 91e, 92e, 93e, 94e, 95e, 96e, 97e, 98e, 99e, 100e, 101e, 102e, 103e, 104e, 105e, 106e, 107e, 108e, 109e, 110e, 111e, 112e, 113e, 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e, 120e, 121e, 122e, 123e, 124e, 125e, 126e, 127e, 128e, 129e, 130e, 131e, 132e, 133e, 134e, 135e, 136e, 137e, 138e, 139e, 140e, 141e, 142e, 143e, 144e, 145e, 146e, 147e, 148e, 149e, 150e, 151e, 152e, 153e, 154e, 155e, 156e, 157e, 158e, 159e, 160e, 161e, 162e, 163e, 164e, 165e, 166e, 167e, 168e, 169e, 170e, 171e, 172e, 173e, 174e, 175e, 176e, 177e, 178e, 179e, 180e, 181e, 182e, 183e, 184e, 185e, 186e, 187e, 188e, 189e, 190e, 191e, 192e, 193e, 194e, 195e, 196e, 197e, 198e, 199e, 200e, 201e, 202e, 203e, 204e, 205e, 206e, 207e, 208e, 209e, 210e, 211e, 212e, 213e, 214e, 215e, 216e, 217e, 218e, 219e, 220e, 221e, 222e, 223e, 224e, 225e, 226e, 227e, 228e, 229e, 230e, 231e, 232e, 233e, 234e, 235e, 236e, 237e, 238e, 239e, 240e, 241e, 242e, 243e, 244e, 245e, 246e, 247e, 248e, 249e, 250e, 251e, 252e, 253e, 254e, 255e, 256e, 257e, 258e, 259e, 260e, 261e, 262e, 263e, 264e, 265e, 266e, 267e, 268e, 269e, 270e, 271e, 272e, 273e, 274e, 275e, 276e, 277e, 278e, 279e, 280e, 281e, 282e, 283e, 284e, 285e, 286e, 287e, 288e, 289e, 290e, 291e, 292e, 293e, 294e, 295e, 296e, 297e, 298e, 299e, 300e, 301e, 302e, 303e, 304e, 305e, 306e, 307e, 308e, 309e, 310e, 311e, 312e, 313e, 314e, 315e, 316e, 317e, 318e, 319e, 320e, 321e, 322e, 323e, 324e, 325e, 326e, 327e, 328e, 329e, 330e, 331e, 332e, 333e, 334e, 335e, 336e, 337e, 338e, 339e, 340e, 341e, 342e, 343e, 344e, 345e, 346e, 347e, 348e, 349e, 350e, 351e, 352e, 353e, 354e, 355e, 356e, 357e, 358e, 359e, 360e, 361e, 362e, 363e, 364e, 365e, 366e, 367e, 368e, 369e, 370e, 371e, 372e, 373e, 374e, 375e, 376e, 377e, 378e, 379e, 380e, 381e, 382e, 383e, 384e, 385e, 386e, 387e, 388e, 389e, 390e, 391e, 392e, 393e, 394e, 395e, 396e, 397e, 398e, 399e, 400e, 401e, 402e, 403e, 404e, 405e, 406e, 407e, 408e, 409e, 410e, 411e, 412e, 413e, 414e, 415e, 416e, 417e, 418e, 419e, 420e, 421e, 422e, 423e, 424e, 425e, 426e, 427e, 428e, 429e, 430e, 431e, 432e, 433e, 434e, 435e, 436e, 437e, 438e, 439e, 440e, 441e, 442e, 443e, 444e, 445e, 446e, 447e, 448e, 449e, 450e, 451e, 452e, 453e, 454e, 455e, 456e, 457e, 458e, 459e, 460e, 461e, 462e, 463e, 464e, 465e, 466e, 467e, 468e, 469e, 470e, 471e, 472e, 473e, 474e, 475e, 476e, 477e, 478e, 479e, 480e, 481e, 482e, 483e, 484e, 485e, 486e, 487e, 488e, 489e, 490e, 491e, 492e, 493e, 494e, 495e, 496e, 497e, 498e, 499e, 500e, 501e, 502e, 503e, 504e, 505e, 506e, 507e, 508e, 509e, 510e, 511e, 512e, 513e, 514e, 515e, 516e, 517e, 518e, 519e, 520e, 521e, 522e, 523e, 524e, 525e, 526e, 527e, 528e, 529e, 530e, 531e, 532e, 533e, 534e, 535e, 536e, 537e, 538e, 539e, 540e, 541e, 542e, 543e, 544e, 545e, 546e, 547e, 548e, 549e, 550e, 551e, 552e, 553e, 554e, 555e, 556e, 557e, 558e, 559e, 560e, 561e, 562e, 563e, 564e, 565e, 566e, 567e, 568e, 569e, 570e, 571e, 572e, 573e, 574e, 575e, 576e, 577e, 578e, 579e, 580e, 581e, 582e, 583e, 584e, 585e, 586e, 587e, 588e, 589e, 590e, 591e, 592e, 593e, 594e, 595e, 596e, 597e, 598e, 599e, 600e, 601e, 602e, 603e, 604e, 605e, 606e, 607e, 608e, 609e, 610e, 611e, 612e, 613e, 614e, 615e, 616e, 617e, 618e, 619e, 620e, 621e, 622e, 623e, 624e, 625e, 626e, 627e, 628e, 629e, 630e, 631e, 632e, 633e, 634e, 635e, 636e, 637e, 638e, 639e, 640e, 641e, 642e, 643e, 644e, 645e, 646e, 647e, 648e, 649e, 650e, 651e, 652e, 653e, 654e, 655e, 656e, 657e, 658e, 659e, 660e, 661e, 662e, 663e, 664e, 665e, 666e, 667e, 668e, 669e, 670e, 671e, 672e, 673e, 674e, 675e, 676e, 677e, 678e, 679e, 680e, 681e, 682e, 683e, 684e, 685e, 686e, 687e, 688e, 689e, 690e, 691e, 692e, 693e, 694e, 695e, 696e, 697e, 698e, 699e, 700e, 701e, 702e, 703e, 704e, 705e, 706e, 707e, 708e, 709e, 710e, 711e, 712e, 713e, 714e, 715e, 716e, 717e, 718e, 719e, 720e, 721e, 722e, 723e, 724e, 725e, 726e, 727e, 728e, 729e, 730e, 731e, 732e, 733e, 734e, 735e, 736e, 737e, 738e, 739e, 740e, 741e, 742e, 743e, 744e, 745e, 746e, 747e, 748e, 749e, 750e, 751e, 752e, 753e, 754e, 755e, 756e, 757e, 758e, 759e, 760e, 761e, 762e, 763e, 764e, 765e, 766e, 767e, 768e, 769e, 770e, 771e, 772e, 773e, 774e, 775e, 776e, 777e, 778e, 779e, 780e, 781e, 782e, 783e, 784e, 785e, 786e, 787e, 788e, 789e, 790e, 791e, 792e, 793e, 794e, 795e, 796e, 797e, 798e, 799e, 800e, 801e, 802e, 803e, 804e, 805e, 806e, 807e, 808e, 809e, 810e, 811e, 812e, 813e, 814e, 815e, 816e, 817e, 818e, 819e, 820e, 821e, 822e, 823e, 824e, 825e, 826e, 827e, 828e, 829e, 830e, 831e, 832e, 833e, 834e, 835e, 836e, 837e, 838e, 839e, 840e, 841e, 842e, 843e, 844e, 845e, 846e, 847e, 848e, 849e, 850e, 851e, 852e, 853e, 854e, 855e, 856e, 857e, 858e, 859e, 860e, 861e, 862e, 863e, 864e, 865e, 866e, 867e, 868e, 869e, 870e, 871e, 872e, 873e, 874e, 875e, 876e, 877e, 878e, 879e, 880e, 881e, 882e, 883e, 884e, 885e, 886e, 887e, 888e, 889e, 890e, 891e, 892e, 893e, 894e, 895e, 896e, 897e, 898e, 899e, 900e, 901e, 902e, 903e, 904e, 905e, 906e, 907e, 908e, 909e, 910e, 911e, 912e, 913e, 914e, 915e, 916e, 917e, 918e, 919e, 920e, 921e, 922e, 923e, 924e, 925e, 926e, 927e, 928e, 929e, 930e, 931e, 932e, 933e, 934e, 935e, 936e, 937e, 938e, 939e, 940e, 941e, 942e, 943e, 944e, 945e, 946e, 947e, 948e, 949e, 950e, 951e, 952e, 953e, 954e, 955e, 956e, 957e, 958e, 959e, 960e, 961e, 962e, 963e, 964e, 965e, 966e, 967e, 968e, 969e, 970e, 971e, 972e, 973e, 974e, 975e, 976e, 977e, 978e, 979e, 980e, 981e, 982e, 983e, 984e, 985e, 986e, 987e, 988e, 989e, 990e, 991e, 992e, 993e, 994e, 995e, 996e, 997e, 998e, 999e, 1000e.

Par Ordre,
J. P. SEXTON,
 Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville,
 Montréal, 18 Nov. 1844.

Corporation de Montréal.
Election des Conseillers et des Cotiseurs pour
la Cité.

AVIS public est par le présent donné qu'en
conformité aux dispositions de l'ordonnan-
ce 4 Victoria chap 26, l'ordonnance d'un con-
seiller et d'un cotiseur pour chacun des six quar-
tiers de cette cité aura lieu **LUNDI le 2^e ECOND**
jour de Décembre prochain, et qu'en conformité
à la 17^e section de la dite Ordonnance, le Poll
dans chaque Quartier sera ouvert à NEUF heu-
res du matin et fermé à QUATRE heures de
l'après-midi, le dit LUNDI, deuxième jour de
Décembre prochain.

Les noms des Conseillers devant qui les Elec-
tions seront tenues, ainsi que les places de poli
dans chaque Quartier seront publiés ci-après.

Les limites des différents quartiers sont expo-
sées dans la 6^e section de l'ordonnance sus-
mentionnée (la de Vict. chap. 26).

La qualification d'un Conseiller ainsi que celle
d'un votant, le manière de procéder aux elec-
tions; comment chaque election doit être déter-
minée dans le cas où il y aurait égal nombre de
votes pour deux candidats ou plus; et l'insti-
tution de Quartier dans lequel tout électeur a droit
de voter, sont établies par les lrs. 11e, 12, et
13^e sections de la même ordonnance 14 Vict.
chap. 26 et ceux qui se proposent de voter ont
spécialement pris d'avoir regard à ces diffé-
rentes matières afin de faciliter les procédés
aux polls.

En conformité aux provisions du Statut Provin-
cial 7e, Vict. Ch. 41, passé à la dernière session
de la Législature, à l'Est d'autoriser le Maire
les Echevins et les citoyens de Montréal à ac-
quiescer et procéder en propriété maintenant
connue sous le nom "d'Aqueduc de Mont-
réal" avis public est par le présent donné, que
l'achèvement des dits Aqueducs sera une ques-
tion à être décidée par le Conseil de Ville un
mois après la dite élection annuelle qui aura lieu,
comme sus-dit, le dit second jour de Décembre
prochain.

Par Ordre,
J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Hotel de Ville,
Montréal, 14 Nov. 1844.

Quartier St. Laurent.

UNE assemblée nombreuse des Electeurs du Quartier St. LAURENT, tenue Mardi soir le 19 du courant, chez Madame Ve. Hamelin, le DR. BEAUBIEN a été unanimement choisi comme candidat pour la prochaine Election Municipale ; ainsi tous les électeurs de ce quartier sont priés de s'assembler SAMEDI soir, le 23 du courant à SEPT heures, dans la maison de M. Xavier Ouimette, No. 127, rue St. Laurent, pour aviser aux moyens d'assurer le retour du Dr. Beaubien à cette élection.—21 nov.

Quartier de la Reine.

UNE Assemblée des Electeurs du Quartier de la Reine, qui sont en faveur de l'Élection de JOHN E. MILLS, *Ecuyer*, a eu lieu à l'hôtel de M. L'Hassier, hier soir. Jacob Dewitt, *Ecr.*, M. P. P., fut appelé à la présidence. D'excellents discours furent ensuite adressés à l'assemblée par MM. Dewitt, F. G. Johnson, G. E. Cartier, Damaso Masson et autres, dans la vue de favoriser le retour du candidat.

M. MILLS s'avança ensuite, et dit que s'il était élu membre du conseil de ville, il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour remplir les devoirs attachés à cette charge importante, avec la plus grande exactitude, et qu'il veillerait avec soin à la plus stricte économie dans l'emploi des deniers publics, etc.

La nomination du Coliseur est remise à la prochaine assemblée.—21 nov.

Quartier St. Laurent.

LES Electeurs de ce Quartier, amis et partisans du **DR. BEAUBIEN**, sont priés de s'assembler **DEMAIN SOIR (MARDI)**, à **SEPT** heures chez **M. X. OUIMETTE**, n.º 127, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, pour affaires importantes concernant la prochaine Election.—Montréal, 25 nov. 1844.

Elections municipales.—Nous apprenons avec plaisir que les quatre mille électeurs qui élisent le conseil municipal de Montréal, ont touché le jour des élections, et que le dévouement des électeurs est d'instinct arrivé.

D'abord, c'est avec une bien vive satisfaction que nous voyons que l'h. M. Joseph Masson a bien voulu se rendre à la demande d'une nombreuses et respectable députation des électeurs du quartier de centre qui s'est réunie auprès de lui samedi, pour le prier de se porter de nouveau candidat pour ce quartier de la cité. Nous ne saignons rien d'annoncer d'ailleurs que la réélection de M. Masson est certaine, et nous ne voyons pas pourquoi nous aurions à nous en occuper.

Quant à M. Perrin, qui a été élu par les électeurs de ce quartier, nous ne voyons rien à dire sur l'état de son mandat. Il est évident qu'il ne se fera pas réélire, car il n'a pu se faire réélire par la majorité.

Nous ne voyons rien à dire non plus sur l'état de son mandat. Il est évident qu'il ne se fera pas réélire, car il n'a pu se faire réélire par la majorité.

Après ce choix, nous aurons à nous occuper de l'état de son mandat. Il est évident qu'il ne se fera pas réélire, car il n'a pu se faire réélire par la majorité.

Après ce choix, nous aurons à nous occuper de l'état de son mandat. Il est évident qu'il ne se fera pas réélire, car il n'a pu se faire réélire par la majorité.

Élections municipales.—Nous apprenons avec plaisir que les quelques idées qui étaient nées, venant à nos collègues localisés, touchant le choix des candidats, ont tout-à-fait splendore, et que la décision des électeurs est d'ailleurs arrivée. D'abord, c'est avec une bien vive satisfaction que nous apprenons que l'h. Joseph Masson a bien voulu se rendre à la demande d'un nombre et respectable de députés des électeurs du quartier de Centre qui s'est rendue auprès de lui samedi, pour le prier de se porter de nouveau candidat pour ce quartier de la cité. Nous ne serions pas d'annoncer d'ailleurs que la réélection de M. Masson est certaine, car nous ne voyons pas pourquoi nos collègues s'y opposeraient. Quel prétexte, quel prétexte, que le objection parait-elle mal tre en l'avant pour appeler leur opposition ?... M. Masson, comme personne en l'ignorer, est qualifié pour ce la espérer, peut remplir cette charge, et l'a déjà prouvé. C'est, ce doit être pour le crédit de la Corporation de Montréal un bien grand avantage que de posséder l'un des plus puissants propriétaires, non seulement de la cité mais du pays entier. Notre municipalité, en l'absence comme elle l'est maintenant, a besoin de s'entourer de quelques noms puissants, et elle n'en a ni un seul et ses améliorations commencent déjà avec tant de succès.

Les autres choses qui ont été faites par les électeurs des différents quartiers sont parfaitement excellentes, et bien propres à inspirer le courage, et même (nous devons le dire) à rétablir le crédit de notre corporation. D'abord, au quartier de la Hebe, John E. Mills, Esq. qui est un grand propriétaire et un homme de bien, a été élu. M. le D. Houlton, qui est déjà connu avantageusement comme, pour qu'il soit le seul à l'annoncer les titres qui a à la confiance des électeurs ; au quartier de Marie, Henry J. Levesque, grand propriétaire qui réunit toutes les qualités nécessaires pour inspirer la confiance ; et au quartier de St. Pierre au quartier Est et M. Lyne au quartier Ouest. Ces deux derniers possèdent aussi toutes les qualifications nécessaires pour inspirer la confiance. M. Ferris, comme ancien membre, a déjà fait ses preuves de capacité et de dévouement surtout envers la cause publique.

Après un choix aussi honorable d'hommes plus ou moins distingués par leur grande fortune, par leur mérite et par toutes les garanties qu'ils offrent, nous devons, il serait à désirer que nos adversaires politiques cessant leur opposition, puisqu'elle n'est fondée que sur des bases faibles, qui devraient disparaître devant l'intérêt général. Le crédit de notre corporation sera grandement amélioré s'il est à l'aise que le choix des membres n'a lieu que sur des personnes qui se distinguent par leurs talents et par leur probité. C'est pourquoi ce qui arrive actuellement est à regretter que de nos adversaires.

Plusieurs d'entre eux sont prêts à sacrifier les plus chers intérêts de la nation au seul espoir de gagner pour eux-mêmes et pour eux-mêmes. Il est facile de se convaincre de cette vérité par la lecture de quelques journaux où on a fait déjà un appel aux passions, aux haines politiques. Quel est, encore une fois, le but des réunions de ces différents sociétés secrètes, qui s'occupent d'exciter les passions sur les feuilles des journaux, des constitutions ?...

Mais nous nous en doutons. Nous pensons au moins de nous pour prouver que les intérêts de nos concitoyens auxquelles nos adversaires ont recours à l'appât de nos élections municipales, ne leur font pas honneur. Et si nous l'Ét. d'écarter notre communauté et de ruiner le crédit de notre corporation.

Voir la partie la plus essentielle de la loi qui a rapport aux élections municipales :

XX. Et en ce qui est de plus O-dans et finis, que les C. conseillers de la dite Cité de Montréal, aux termes

ci-après énoncés, seront choisis par la majorité des voix de telles personnes, résidant et travaillant habituellement dans le quartier pour lequel telle élection sera tenue, qui auront été inscrits au cadastre, au terme de l'élection, d'une maison dans le dit quartier, tenus par elles respectivement en pièces séparées à ce point ou terme d'années, ou pour un terme de plus ou moins d'une année, et qui auront résidé dans la dite Cité pendant une année ou plus, avant telle élection, et qui auront résidé dans tel quartier ou paroisse, pour lequel telle élection sera tenue, pendant au moins trois mois précédant telle élection par partie d'une maison dans laquelle une personne résidera comme domicile, et non comme pensionnaire, et ayant une partie à l'intérieur, par laquelle une communication séparée avec la rue lui sera donnée, sera considéré comme maître et détenteur valant l'inscription de cette O-dans ; Pourvu toutefois, que quand et aussitôt qu'il aura été imposé aucun droit ou droit, cotisation ou cotisations comme susdit, que nulle telle personne tenant maison aura droit à voter à telle élection de Conseillers comme susdit, qui elle n'ait été assujettie à ou cotisée pour les droits et cotisations comme susdit ; et pourvu aussi qu'après qu'il aura été imposé aucun tel droit ou cotisation comme susdit, chaque homme qui quel que ne tenant pas maison, aura résidé dans la dite Cité pendant les trois ans qui précéderont immédiatement telle élection de Conseillers, et qui aura occupé ou un hangar, bureau ou magasin dans aucun des dits quartiers de la dite Cité, pendant les trois mois qui précéderont telle élection, et aura été chargé pour plus ou moins d'une année avant à telle élection, bureau ou magasin, de tels droits ou cotisations comme susdit, aura droit à voter à l'élection de Conseillers qui sera tenue dans le quartier où seront assésés. Et pourvu aussi que nul tel habitant tenant maison, ou occupant de tel hangar, bureau ou magasin dans la dite Cité, aura droit à voter à aucune telle élection de Conseillers s'il n'aura pas payé le montant de tous droits et cotisations dans la dite Cité de Montréal, lesquels pourront avoir été dus et payables par lui avant telle élection.

QUARTIERS

St. Laurent et Ste. Marie.

LE **PREMIER** **SOIR** (**VENDREDI**), le 29 du
courant, à **SEPT** heures, les électeurs et
Amis de **MM. Jackson et Beaubien**,
s'assembleront dans la Maison de Mad Veuve
CATI, faisant l'encoignure des Rues St. Denis
et Ste. Catherine.

Il n'est pas nécessaire de recommander aux
habitans de ces Quartiers de s'y rendre; ils en
sentent tous l'importance.—28 nov.

ELECTIONS MUNICIPALES.

AUX VOTES LUNDI PROCHAIN, A 9 HEURES.

Candidats de la majorité:—

Quartier du Centre,	L'hon. Joseph Masson,
“ de la Reine,	J. E. Mills,
“ St Laurent,	Dr. Beaubien,
“ Ste. Marie,	H. Jackson,
“ Est,	Frs. Perrin,
“ Ouest,	Benj. Lyman.

Élections municipales. — L'impunité nourrit l'impudence et le crime, et on devoit s'attendre à voir se renouveler à nos élections municipales, les mêmes scènes qui ont éternisé notre ville, il y a à peine un mois. Nos adversaires qui nous avoient donné un échantillon de la glorieuse liberté qui doit régner à nos élections, viennent de nous en donner un autre exemple. Ces excellentes leçons pareront un jour leurs fruits, car tôt ou tard la justice saura se faire jour. D'après toutes les démonstrations qui ont été faites depuis quelque temps il étoit facile de prévoir quel seroit le résultat de nos élections municipales; nos adversaires voulaient les transporter à tout prix, et ils ont réussi jusqu'à un certain point. Les candidats sont plus élus par la majorité des voix, mais par la force brutale. Le parti qui est le moins avoué, qui n'a pas l'honneur de la majorité et de mériter son succès de réputation.

Les excès et crimes qui s'opèrent depuis un mois dans différents lieux ont été différents, mais en tout, la plus grande violence a été commise dans le quartier de la reine. Il est inutile d'ajouter que les voleurs ont été surpris et qu'ils n'ont pu s'en approcher pour dérober ce qui leur étoit nécessaire. Ces actes arbitraires eurent lieu dans les faubourgs. Les candidats libéraux, pour éviter l'effusion de sang, pour éviter les meurtres, prirent le parti de résigner et d'abandonner le champ libre aux assassins. Tous les polls ont été fermés, avant midi, contre la lettre de la loi, qui veut que les polls soient ouverts jusqu'à 4 heures. Il faut excepter celui du quartier de la reine où M. Mills opposa M. Houka.

Il s'en est suivi aussi plusieurs escarmouches entre les L. P. S. à cheval et les électeurs libéraux de M. Mills. Quelques coups de feu ont été tirés, et plusieurs des L. P. S. ainsi que leurs chevaux ont été grièvement blessés. Les troupes escortées de la milice ont été appelées.

La seule élection du paisible quartier Est a été faite sans opposition. M. François Perrin a été dument déclaré élu. Toutes les autres élections seront contestées.

P. S. — M. Mills a suivi l'exemple des autres candidats en abandonnant le poll vers 3 heures, afin d'empêcher le sang de couler plus longtemps. Ce sang retombera sur la tête de ceux qui ont provoqué ces scènes sanglantes aussi que sur celle de leurs enfants.

Le nommé Johnson des L. P. S. a été tué, percé de cinq balles. Deux maisons de Griffintown ont été incendiées et démolies.

Élections municipales. — L'impunité encourt l'inculpation et le crime, si on devait s'attendre à voir se renouveler à nos élections municipales, les mêmes scènes qui ont déshonoré notre ville, et y a à peine un mois. Nos adversaires qui nous avaient donné un démenti de la glorieuse liberté qui nous a été donnée à nos élections, viennent de nous en donner un autre exemple. Ces excellentes leçons passeront un jour leurs fruits, car tôt ou tard la justice saura se faire jour. D'après toutes les démonstrations qui ont été faites depuis quelque temps il était facile de prévoir quel serait le résultat de nos élections municipales; nos adversaires veulent les remporter à tout prix, et ils ont réussi jusqu'à un certain point. Les candidats ne sont plus élus par la majorité des voix, mais par la force brutale. Le parti qui est le plus aimé et qui a le plus honneur de sa municipalité est vaincu de nouveau.

Les élections municipales qui s'organisent depuis un mois sous différents noms ont paru aux différents partis en même temps, la plus grande partie d'abord, et ensuite de pied en terre. Il est inutile d'ajouter que nos adversaires ont été défaits et que par conséquent

on n'a pu approcher pour donner sa voix. Ces actes méprisables ont été faits aux polls des faubourgs. Les candidats libéraux, pour éviter l'effusion de sang, pour éviter les querelles, prient le parti de s'en aller et d'abandonner le champ libre aux autres. Tous les polls ont été fermés, avant midi, contre la lettre de la loi, qui veut que les polls soient ouverts jusqu'à 4 heures. Il faut cependant excepter celui du quartier de la reine où M. Mills opposa M. Smith.

Il s'en est suivi aussi plusieurs excès commis entre les L. F. S. à cheval et les électeurs libéraux de M. Mills. Quelques coups de feu ont été tirés, et plusieurs des L. F. S. ainsi que leurs chevaux ont été grièvement blessés. Les troupes écossaises de la municipalité ont été appelées.

La seule élection du pauvre quartier Est a été faite sans opposition. M. François Perrin a été élu d'unanimité. Toutes les autres élections seront réorganisées.

M. S.—M. Mills a suivi l'exemple des autres candidats en abandonnant le poll vers 3 heures, afin d'éviter le sang de couler plus longtemps. Ce sang retombe sur la tête de ceux qui ont provoqué ces scènes sanglantes, ainsi que sur celle de leurs enfants.

Le nommé Johnson des L. F. S. a été tué, percé de cinq balles. Deux maisons de Griffintown ont été saignées et démolies.

Election tenue le 2 décembre.

MAIRIE: FERRIER, James

<u>QUARTIERS</u>	<u>NOMS</u>	<u>VOTES</u>
CENTRE	FOOTNER, William Masson, Joseph	Elu Défaite
EST	GORRIE, Daniel	Acclamation
QUEST	LYMAN, Benjamin	"
SAINT-ANTOINE	ROUTH, Haviland-Léonce Mills, John Easton	Elu Défaite
SAINT-LAURENT	GLENNON, John Beaubien, Pierre	Elu Défaite
SAINTE-MARIE	PERRIN, François	Acclamation

Election tenue le 2 décembre 1844. Assermentation le 7 décembre 1844.

EST	GORRIE Daniel (élu)
CENTRE	FOOTNER William (élu) Masson Joseph (défait)
OUEST	LYMAN Benjamin (élu) (remplace Peter Dunn)
ST-LAURENT	GLENNON John (élu) Beaubien Pierre (défait)
ST-ANTOINE	ROUTH H.L. (élu) (remplace John Mathewson) Mills John Easton (défait)
STE-MARIE	PERRIN François (accl.)

James Ferrier élu à la charge de "Maire" le 9-12-1844.

François Trudeau, Joseph Bourret et Thomas Molson furent élus échevins le 9 déc. 1844.

D'après une motion du Conseil, le 13 novembre 1843, les conseillers suivants sortaient de charge cette année (1844):

est: Joseph Roy (remplacé par D. Gorrie)
centre: Joseph Masson (défait)
Ste-Marie: F. Ferrin (réélu par accl.)

Benjamin Holmes remet au Conseil sa démission datée du 2 fév. 1844. Elle y est lue le 9 fév. 1844 (Minutes du Conseil, vol. 10, page 113). Dans une autre lettre, datée du 21 août 1844 et lue au Conseil le 23 août suivant, il retire sa démission évitant ainsi une nouvelle élection (voir cette lettre dans son dossier, Biographies des Conseillers).

M. eton municipale — Nous avons dans notre dernière feuille donné quelques détails sur le massacre d'horreur, signes des siècles barbares qui ont eu lieu à Montréal notre ville le samedi dernier. Tous les candidats libéraux ont été forcés d'abandonner les polls et de reculer à la force armée. Les directeurs prirent aussi le parti de se retirer paisiblement, car ils avaient à lutter contre une troupe armée et sans elle. Tous les candidats des différents quartiers avaient abandonné la lutte avant midi, et en approuvant à une et en espérance de la loi, les polls furent fermés avant 4 heures. La réunion se continua à celui de la rue jusqu'à 24 heures. Mais le résultat de cette opposition indigne, sans le respect des armes, fut funeste à bon des individus. Plusieurs y perdirent la vie et d'autres leur liberté, car plusieurs ont été emprisonnés. (Du côté des réformistes bien entendu?) et plusieurs autres furent prisonniers en prison.

A quel sort-il de rester tous les fils dans leur minutieuse égalité? La preuve de l'administration n'est-elle pas toujours là pour démentir tout ce qui est public à son désavantage. Écoutez-le au peu. Tous les I. P. N. sont des saints, des martyrs, qui ne vont au poll que pour faire exécuter la loi, pour régler au bon ordre!!

Cependant les directeurs de M. Mills ont été pourchassés, pourchassés par des gens à cheval jusqu'à dans leur demeure, dans Griffintown, et c'est ainsi que voyant leur domicile envahi par une troupe à main armée, ils se sont défendus. C'est des combattants qui ont été tués ou blessés l'ont été dans la cour ou dans la maison qui a été mise en état de siège. M. les directeurs et M. Mills se sont seul vus, les magistrats et les troupes étaient là pour les arrêter et les mener en prison. Mais non, on a come marché à l'herbe les l'ont sur ces malheureux, à la vue des troupes, on en a massacré un certain nombre, on a occupé les maisons, et quand la rage a été assourdie, on a l'ont aux magistrats et aux soldats ceux qui respiraient encore. Un d'entre les frères de Fenell qui se trouvait dans cette mêlée est mort en prison des suites de ses blessures.

Il ne manquait rien à l'organisation, que les magistrats de l'élection dernière. On avait appelé à Montréal tout ce qu'il y a d'organisés à dit lieux à la ronde, sans oublier ceux de Hawdon. Aussi on doit bien se rappeler que les termes avaient juré par leurs journaux qu'ils gagneraient l'élection! Elle coûte cher!!

EXTRAIT d'un PROCES-VERBAL d'une séance du Conseil municipal de la Cité de Montréal tenue le LUNDI 9 décembre 1844

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les six conseillers élu le 2 ayant respectivement le 7 du courant prêté les serments prescrits par la 28e section de la dite ordonnance 4 Vic ch. 36 le greffier de la Cité conformément aux usages établis en pareils cas, a rappelé au Conseil le devoir qui lui est imposé par les termes de la 9e section de l'ordonnance 4 Vic 32, d'élire un Maire de la Cité pour le temps spécifié dans la dite section.

Hors l'échevin Lunn secondé par le conseiller Molson, a proposé

Que James Ferrier, Ecr, soit élu Maire pour le temps prescrit par la loi

Le conseil s'est divisé sur la motion

POUR: Les échevins de Bleury, Lunn, les conseillers Molson, Tully, Molson, Footner, Routh, Glennon et Gorrie et Lyman (10)

CONTRE: L'Echevin Holmes, les conseillers Bourret, Jodoin, Stuart, LaRocque et Perrin (6)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative et

RESOLU: en conséquence

Le Maire élu, James Ferrier, ecr, a alors prêté le serment d'office, prescrit par la 28e Section de l'ordonnance 4 Vic. ch. 36 et a pris son siège comme Maire de la Cité.

Son Honneur le Maire ayant alors rappelé au Conseil qu'il était de son devoir conformément aux termes de la 5e Section de l'ordonnance 4 Vic. ch. 32 de choisir trois membres du conseil pour être Echevins de la Cité, au lieu et place d'un égal nombre dont les sièges étaient devenus vacants.

L'Echevin deBleury a proposé,
Secondé par l'Echevin Lunn

Que le conseiller François Trudeau, Ecr, soit nommé échevin de la Cité de Montréal pour le temps prescrit par la loi.

Le Conseiller LaRocque a proposé en amendement, secondé par l'échevin Holmes

Que tous les mots après "Que" dans la motion originale, soient rayés et que les suivants y soient substitués. "le Conseiller Bourret soit nommé échevin pour l'année prochaine".

Le Conseil s'est divisé sur la motion en amendement

POUR: Les échevins Holmes, Lunn, les conseillers Jodoin, Stuart, Tully, Larocque et Perrin (7)

CONTRE: L'Echevin deBleury, les conseillers Watson, Molson, Footner, Lyman, Routh, Glennon et Gorrie (8)

Ainsi, elle a été négativee.

La motion originale ayant alors été remise a été emportée sans division.

Sur motion de l'échevin deBleury,
Secondé par l'échevin Lunn.

RESOLU: que le conseiller Joseph Bourret, Ecr, soit nommé échevin de la Cité de Montréal pour le temps prescrit par la loi.

Sur motion de l'échevin Lunn
Secondé par l'échevin deBleury

RESOLU: que le conseiller Thomas Molson soit nommé échevin pour le temps prescrit par la loi.

L'échevin élu, Thomas Molson, Ecr, a pris alors le serment d'office prescrit par la 28e section de l'ordonnance 4 Vic ch. 36, ainsi que son siège comme échevin de la Cité.

Dimanche 9 Décembre 1844

Assemblée trimestrielle

Les six Conseillers élus le 2 ayant respectivement le 17 du courant prêté les serments prescrits par la 28^e Section de la dite ordonnance 4 Vic de 36 le greffier de la cité, conformément aux usages établis en pareils cas, a rappelé au Conseil le devoir qui lui est imposé par les termes de la 9^e Section de l'ordonnance 4 Vic 32, d'élire un Maire de la cité pour le temps spécifié dans la dite Section —

Mors l'Échevin Lunn secondé par le Conseiller Molson, a proposé

Que James Ferrier, Requier, soit élu Maire pour le temps prescrit par la loi —

Le Conseil s'est divisé sur la motion

Pour la motion

Les Échevins de Bligny

Lunn

Les Conseillers Walton

Judg

Molson

Foster

Routh

Gleason

Wagner

Contre la motion

L'Échevin Holmes

Les Conseillers Bourne

Jodoin

Stuart

LaRoque

Cerrin - 6

Journal de la Ville de Montréal le 9 Décembre 1844

Assemblée trimestrielle de
son

Ainsi elle a été importée dans l'affirmative
et

Adopté En conséquence

Le Maire élu, James Fenner, Senior, a alors
prêté le serment d'office, prescrit par la
28^e Section de l'ordonnance 4^e vic ch: 36 et
a pris son siège comme maire de la cité.

Son Honneur le Maire ayant alors rappelé
au Conseil qu'il était de son devoir confor-
mément aux termes de la 5^e Section de
l'ordonnance 4^e vic ch: 32, de choisir trois
membres du Conseil pour être Echevins
de la cité, au lieu et place d'un égal nombre
dont les sièges étaient devenus vacants.

L'Echevin de Bligny a proposé
secondé par l'Echevin Linn

Que le Conseiller François Trudeau, Senior, soit
nommé Echevin de la cité de Montréal
pour le temps prescrit par la loi.

Le Conseiller Laroque a proposé en amende-
ment, secondé par l'Echevin Linn

PROCÉDÉS DU CONSEIL DE VILLE.
ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE.

Lundi, 9 déc. 1844.

Présents : Les Échevins Holmes, De Bieury, Ferris, Lunn, les Conseillers Bourret, Watson, Jodoin, Stuart, Tully, Larocque, Molson, Perrin, Lyman, Lyman, Routh, Glannon et Gorrie. Le Conseiller Trudeau absent.

On procède à l'élection du Maire publiquement. L'échevin Lunn, secondé par le conseiller M. Lunn, propose que James Ferris, député, soit élu Maire pour l'année courante. Le conseil se divise sur la motion.

Pour la motion, les échevins De Bieury, Lunn, les conseillers Watson, Tully, Molson, Fontaine, Routh, Glannon, Lyman et Gorrie, 10. Contre la motion, l'échevin Holmes, les conseillers Bourret, Jodoin, Stuart, Larocque et Ferris, 6. Ainsi la motion est repoussée dans l'Assemblée, et M. Ferris prend le fauteuil comme Maire.

On procède ensuite à l'élection de trois échevins dont les sièges sont devenus vacants.

L'échevin De Bieury, secondé par l'échevin Lunn, propose que M. François Trudeau soit nommé échevin.

Le conseiller Larocque secondé par l'échevin Holmes propose en amendement, que Joseph Bourret, député, soit substitué à la place de M. Trudeau.

Le conseil se divise sur l'amendement.

Pour l'amendement, MM. Holmes, Lunn, Jodoin, Stuart, Tully, Larocque, Ferris, 7. Contre l'amendement MM. De Bieury, Watson, Molson, Fontaine, Lyman, Routh, Glannon et Gorrie, 8. Ainsi il est décidé que la motion originale est renvoyée à la même division. Les conseillers Bourret et Thomas Molson sont ensuite élus échevins à l'unanimité.

Sur motion de l'échevin De Bieury, secondé par le conseiller Ferris.

La pétition que l'on avait résolu de présenter à la législature pour demander des amendements aux articles d'incorporation, est remise de nouveau à la considération des autres conseillers.

Mardi prochain jour de l'Assemblée trimestrielle, P. dévot, les mêmes, excepté MM. Trudeau et Ferris.

Des applications sont présentées de la part de MM. Charles Manuël et Edward Stacey, pour la place d'Inspecteur de la Cité.

Ordonné que ces applications aient sur la table jusqu'à ce que la résignation de M. Ostell soit considérée.

Le Maire procède ensuite à la nomination des comités permanents qui sont agréés par le conseil.

Finances.

L'échevin Holmes, président, MM. Lunn, Routh, Stewart et Fontaine.

Marchés.

L'échevin Lunn président MM. Trudeau, Larocque, Molson et Gorrie.

Chemins et améliorations.

L'échevin Trudeau président, MM. Lunn, Larocque, Tully et Fontaine.

Police et santé.

L'échevin De Bieury président MM. Stewart, Routh, Glannon et Fontaine.

Érie.

L'échevin Bourret président : MM. Lyman, Larocque, Watson et Glannon.

Éclairage.

L'échevin Molson, président : MM. Jodoin, Lyman, Ferris, Tully.

Comité commandant pour la construction du nouveau marché :

L'échevin De Bieury, président, MM. Trudeau, Routh, Lunn et Gorrie.

La résignation de la démission de M. Ostell est remise à la prochaine séance spéciale du conseil.

M. De Bieury propose la motion dont il avait donné avis, pour diviser la cité en deux sections et pour nommer pour chaque section un inspecteur avec un appointement annuel de \$250 chacun. Après une longue discussion à ce sujet, la motion est retirée.